

Documents à ramener pour une inscription ou pour la constitution du dossier du permis de conduire dématérialisé

- 1 photo d'identité récente impérativement avec le code numérique.
- 1 photocopie **COULEUR** recto/verso de la carte d'identité sur la même face.
- 1 photocopie **COULEUR** recto/ verso du permis de conduire sur la même face (si déjà titulaire d'un autre permis).
- 1 photocopie de l'**ASSR 2**.
- 1 photocopie de la convocation ou du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense ; JDC (entre 17 et 25 ans).
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom et à votre adresse.

Si encore chez les parents ou hébergé par un tiers:

- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois des parents (facture EDF, Tel...).
- 1 photocopie **COULEUR** recto/verso de la carte d'identité sur la même face du parent figurant sur la facture du justificatif de domicile.
- 1 attestation d'hébergement (même nom que sur la facture) certifiant que le candidat habite au domicile indiqué sur le justificatif depuis plus de 6 mois
-

Pour vous faciliter la constitution du dossier du permis de conduire, l'auto-école se charge gracieusement à votre place de toutes les démarches dématérialisées qui vous sont normalement imputées.